

5 CHEFS D'ETAT ARABES D'AFRIQUE SE REUNISSENT AUJOURD'HUI EN LIBYE

Les objectifs inavoués du mini-sommet de Tripoli

Cinq chefs d'Etat arabes du continent africain se réunissent aujourd'hui en Libye. Outre le colonel El Kadhafi, hôte de ce sommet restreint, seront présents les présidents d'Algérie, de Tunisie, d'Egypte et du Soudan. Première constatation : l'absence du Maroc et de la Mauritanie dont on ignore s'ils ne sont pas présents parce que non concernés par l'ordre du jour ou s'il y a réticence de leur part quant à l'opportunité de cette rencontre.

Il faut dire que ce mini-sommet a surgi d'une manière imprévue dans le calendrier diplomatique de la région. Le fait que son annonce ait été faite par le président Moubarak, dans un entretien par il y a une semaine dans le journal égyptien *Al Ahrâm*, montre, à l'évidence, qu'il s'agit d'un rendez-vous dicté par des urgences dont nous ne voyons, pour le moment, que la nécessité d'offrir les

meilleures chances de réussite à une nouvelle stratégie américaine qui va bien au-delà de la question sécuritaire irakienne. Après Rice qui a réuni les ministres des Affaires étrangères des pays arabes «alliés» du Golfe, et obtenu d'eux un soutien inconditionnel au nouveau plan, Moubarak va prendre la relève pour obtenir de nos pays un appui similaire. Si le dossier du Darfour ne sera pas absent de cette rencontre, il ne nous semble pas être le principal dossier soumis à l'ordre du jour, comme le laissent entendre certains observateurs bien informés.

L'une des principales tâches dévolues à ce mini-sommet est d'arracher une position claire concernant l'Iran et, à un degré moindre, la Syrie. Dans sa quête de mobilisation des pays arabes contre «l'axe du mal», et profitant des retombées de la pendaison de Saddam et de l'anti-chiisme

en vogue dans nos pays, la diplomatie américaine tente de nous monter contre la République iranienne, tout en nous contraignant à soutenir le régime de Baghdad, comme si elle voulait nous dire qu'il y a les mauvais chiites et les bons chiites. Comme il y a eu les bons dictateurs et les

méchants dictateurs. Entendez par là que les «bons» sont les amis, pour ne pas dire les vassaux, qui tiennent tête aux plans hégémoniques des néo-conservateurs. Connaissant les positions des Omar Bachir, El Kadhafi, Ben Ali et Bouteflika, il n'est pas évi-

dent que ces derniers seront aussi indulgents que leurs homologues du Golfe. S'ils demeurent, eux aussi, des alliés sûrs de l'Amérique, ils peuvent néanmoins dire les quatre vérités à Moubarak et, à travers lui, à Bush ; surtout que la nouvelle stratégie de ce dernier est dénoncée par sa propre opi-

nion publique et une grande majorité de politiques américains. Quant à nous, nous saurons si les choses ont marché dans le sens souhaité par la Maison Blanche à la simple annonce de l'envoi de nouveaux ambassadeurs à Baghdad !

M. F. farahmaamar@yahoo.fr

LE PRESIDENT DE L'APN A OUTREPASSE SES PREROGATIVES

Saidani signe l'échec de sa «diplomatie parlementaire»

Présentée comme une «visite exceptionnelle», la venue à Alger du président de l'Assemblée nationale française n'a finalement rien apporté de nouveau aux relations entre les deux pays. Cette visite s'est cependant avérée être un échec pour «la diplomatie parlementaire» telle que conçue par Amar Saidani.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) -

Le président de l'APN a-t-il outrepassé ses prérogatives en déclarant, samedi dernier à partir de Djanet, que le traité d'amitié entre l'Algérie et la France pouvait être signé avant la fin du mandat du président Jacques Chirac ? Il semble bien que oui. Et c'est Jean-Louis Debré en personne qui, très diplomatiquement, s'est chargé de le lui rappeler. «La signature d'un traité d'amitié n'est pas de la compétence du Parlement. C'est un document qui est de la compétence des Etats et des exécutifs. Je ne suis pas habilité à dire quand ce traité d'amitié sera signé et il n'est pas de mes responsa-

bilités de me prononcer sur cette question», avait déclaré, le lendemain, le président de l'Assemblée française lors d'un point de presse animé au siège de l'APN. Il est cependant étrange que le troisième personnage de l'Etat algérien ait pu commettre un tel impair lorsque l'on sait que cette visite officielle a été préparée dans les moindres détails. Cela est d'autant plus étrange que le président de cette institution dispose de conseillers qui sont chargés de le «briefer» sur les dossiers sensibles, notamment ceux ayant trait à la diplomatie et aux relations extérieures. Saidani a enfoncé le clou en ajoutant, toujours à partir de Djanet, que la

signature de ce traité d'amitié est «possible» à condition que «la France fasse un effort». A entendre son homologue, la France n'est pas prête à se repentir. «Nous devons assumer notre histoire ensemble», a indiqué Debré. L'homme de confiance de Jacques Chirac place ainsi sur un pied d'égalité colonisateur et colonisé. De plus, le président de l'Assemblée qui a adopté la loi du 23 février estime aujourd'hui encore qu'il n'y avait alors aucune mauvaise intention du législateur. «La loi du 23 février 2005 adoptée par le Parlement français a suscité nombre de malentendus et de divisions qui, pourtant, n'étaient pas dans l'intention du législateur. Le président de la République, vous le savez, m'avait demandé de recevoir toutes les parties, de mener une large concertation et de lui proposer une solution pour surmonter ces difficultés. Il a bien voulu

suivre mes propositions et abroger les dispositions les plus controversées de l'article 4 de ce texte», a-t-il dit lors d'un discours prononcé dimanche à l'APN. Il a ajouté en outre qu'il n'appartient pas à la loi d'écrire l'histoire». En fait, durant sa visite en Algérie, Debré s'est chargé de rappeler les positions de son pays. Des positions claires et tranchées. C'est également le cas de Jacques Chirac qui n'a pas évoqué une seule fois le traité d'amitié algéro-français dans le message que Debré a remis à Abdelaziz Bouteflika. En prenant l'initiative de se lancer activement dans la diplomatie «parlementaire», Amar Saidani espérait renforcer les actions de la diplomatie «officielle». Mais à vouloir donner un coup d'accélérateur aux relations algéro-françaises, Saidani a oublié que son mandat prendra fin avec celui de Chirac.

T. H.

CONSEIL DE LA NATION

Les présidents de commissions installés aujourd'hui

Le Conseil de la nation «reprend» ses activités ce matin par une séance plénière consacrée à l'installation des nouvelles structures de la Chambre haute. Il s'agit des vice-présidents du Conseil de la nation que préside Abdelkader Ben Salah depuis sa reconduction dans le tiers présidentiel et sa réélection à la tête de la deuxième Chambre. Pour rappel, les élections partielles pour le renouvellement du Conseil de la nation se sont déroulées le 28 décembre dernier. Les nouveaux membres issus de ces élections ont été installés récemment. Il est à noter que 15 sièges du tiers présidentiel sont à pourvoir au sein de cette institution. D'aucuns avancent que leur désignation se fera en même temps que le réajustement du gouvernement. Ce matin seront installés aussi les nouveaux présidents des commissions permanentes dont celle de la défense, l'une des commissions les plus actives du précédent mandat. Elle était présidée par feu Abdelhamid Latèche, décédé le 8 janvier dernier à l'âge de 74 ans des suites d'une maladie chronique. Son remplaçant serait Hmid Tayeb Ferhat, puisque ayant le même profil, ancien officier de l'ALN et de l'ANP et ancien diplomate.

S. A.

PRA

Un congrès extraordinaire en février

Le président du directoire et membre du conseil national du PRA, M. Atmania Mahfoud, a été chargé de présider la commission de préparation du congrès extraordinaire du Parti du renouveau algérien prévu vers la fin du mois de février 2007. «Le secrétaire général élu lors du dernier congrès de 2004, Smaïl Abdelrezak, est d'accord pour tenir un congrès extraordinaire», a précisé hier M. Atmania muni des engagements de pas moins de 45 membres du conseil national, tous favorables à la tenue de cette rencontre.

Ce rendez-vous sera une occasion pour sortir de la crise qui secoue le parti depuis quelques années et élire une nouvelle direction qui tracera un programme politique du parti.

Des changements devront être apportés dans les textes du parti dont l'élargissement de la liste des membres du conseil national. «Il sera question également de prendre des décisions définitives quant à l'héritage du parti», a-t-il laissé entendre et de demander «la neutralité de l'administration qui ne devrait reconnaître qu'un seul SG et le conseil national habilité à se prononcer au nom du parti».

I. T.

CONFLIT NAFTAL - EXPLOITANTS DES STATIONS-SERVICE

La grève dans 15 jours

Les menaces du géant algérien de la distribution des produits pétroliers de suspendre les approvisionnements en énergie (essence et gasoil) dans le cas où les exploitants ne signent pas le nouveau contrat proposé, n'ont pu dissuader les gérants des stations-service. Ces derniers étant plus que jamais décidés à rejeter le contrat avec Naftal quelle que soit sa nature. Ils ont déposé hier un préavis de grève et leurs secrétariat et commission nationale devront se réunir le 3 février pour décider de la durée du débrayage annoncé.

Ilhem B. Tir - Alger (Le Soir) - «Nous refusons ce contrat et nous ne le signerons pas. Nous restons favorables au dialogue pour tenter de résoudre ce litige qui dure plus de 22 ans», a déclaré Mustapha Boudjemal, secrétaire général de la Fédération nationale des exploitants libres des stations-service. Intervenant lors d'une conférence de presse animée hier au siège national de l'UGCAA, à Alger, le représentant des exploitants a précisé : «En attendant l'intervention du président de la République, auquel nous avons adressé une lettre expliquant nos problèmes, nous avons déposé un préavis de grève de 15 jours et nous restons persuadés qu'il faudrait

résoudre le problème avec Naftal d'une manière définitive.»

Donc, les 400 stations-service activant actuellement dans le pays vont fermer pour une durée qui sera définie le 3 février prochain.

La situation a atteint son paroxysme suite à la réponse de Naftal adressée aux exploitants individuellement leur proposant le contrat de location-gérance, chose que les concernés rejettent en bloc. Ils argumentent par le fait que «c'est un contrat à sens unique qui a été élaboré unilatéralement par Naftal. Il ne porte que sur les obligations et les devoirs des gérants privés des stations-service. En dépit du fait qu'il soit indéterminé au lieu de trois ans, ce contrat est un «coupe-gorge», d'autant qu'il ne préserve aucun droit, notamment lorsqu'il s'agit de résiliation dans le cas du décès ou d'une maladie grave du gérant d'une station malgré la priorité accordée aux ayants droit».

Dans la même correspondance, Naftal a, par ailleurs, démenti qu'une opération de récupération de stations-service exploitées en gérance libre ait été engagée par ses services», en assurant qu'une telle option «n'a jamais été envisagée».

L'entreprise nationale de distribution des produits pétroliers a égale-

ment affirmé que le contrat comporte des «dispositions avantageuses et souples en faveur des gérants libres». Elle rappelle que les nouvelles dispositions du contrat de location-gérance portent sur la durée du contrat qui devient ainsi «indéterminée» au lieu d'être limitée à trois années. Il y est aussi inclut au fonds de commerce, la possibilité de vendre les accessoires automobiles sans l'autorisation préalable de Naftal. Et pour cela, les exploitants ont précisé qu'il ne s'agit guère d'une faveur accordée par Naftal mais d'un droit acquis par la Direction générale du commerce.

Cependant, la revendication majeure et unique des exploitants demeure la concession de la gestion des stations-service et la signature de contrats pour une période de 10 ans renouvelable.

«Nous déplorons la proposition du ministère de l'Energie qui ne peut jouer un rôle d'arbitre objectif», ont souligné les intervenants qui reviennent à la charge sur leur demande de concession en disant que «l'Etat algérien accorde la concession d'exploitation aux compagnies étrangères et c'est légitime de revendiquer la concession pour assurer la pérennité de notre activité».

I. T.